

GUIDE DE L'EXPOSANT

BIENVENUE AU CENTRE EXPO CONGRES



Notre équipe

Contact commercial :

Carole GARRY

Tel: 00 33 (0)4 92 97 48 35

Mobile : 06 09 40 47 25

salon@ot-mandelieu.fr



Contact logistique :

Stéphanie CARUSO

Tel: 00 33 (0)4 92 97 48 33

Mobile : 06 10 84 58 00

s.caruso@ot-mandelieu.fr





18^e salon Saveurs & Terroirs

Du 16 au 18 novembre 2018 - Centre Expo Congrès

www.salon-gastronomie.com

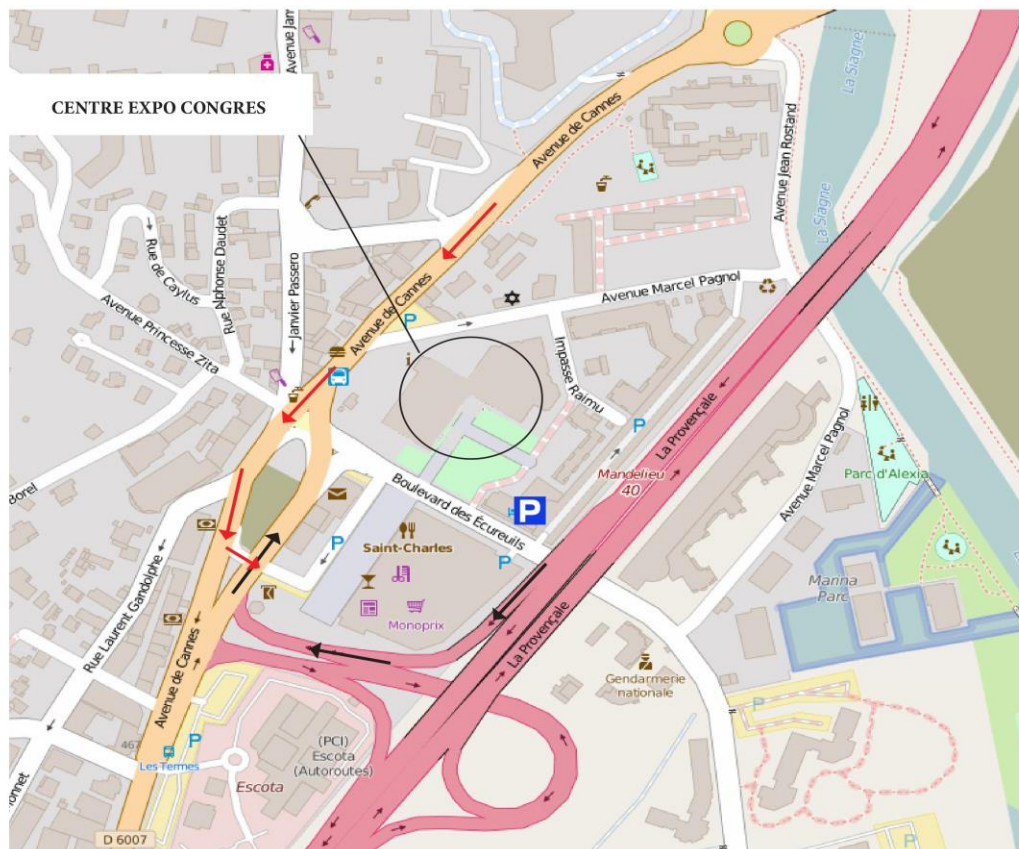
Mandelieu
Napoule
- COÛTE D'AZUR -

1- Informations pratiques

Plan d'Accès

Centre Expo Congrès
836, Boulevard des Ecureuils
06210 Mandelieu

Sortie autoroute A40



→ En arrivant de Cannes

→ En arrivant de l'A8

P Parking des Ecureuils (530 places)

Planning

| | Dates | | | | | | |
|-------------------------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|-----------------|-------------------|----------------|
| | Mardi 13/11 | Mercredi 14/11 | Jeudi 15/11 | Vendredi 16/11 | Samedi 17/11 | Dimanche 18/11 | Lundi 19/11 |
| Livraisons | 9h-18h | 9h-18h | | | | | |
| Montage exposants | | | 8h-20h | 8h-9h30 | | | |
| Ouverture du salon au public | | | | 10h-21h | 10h-19h | 10h-19h | |
| Démontage exposants | | | | | | 19h-22h30 | 8h-10h |
| Retour colis | | | | | | | 8h-18h |

Parking

Un parking technique est à votre disposition pour décharger vos camions à l'arrière du centre de congrès, rue Marcel Pagnol.

Vous serez accueilli par un agent de sécurité qui veillera au bon déroulement du montage exposants.

Les places sont limitées et réservées aux véhicules type camions > 8 m3

Pour tous les autres véhicules un parking public gratuit de 530 places est à la disposition de tous à 50 mètres de l'entrée du CEC : « le parking des écureuils »



Demande écrite de Parking permanent pour camions réfrigérés :

Attention : Prestation Payante

Le nombre de prises P17 16 ampères disponible étant limité, toute demande non formulée par écrit à la réservation ne pourra pas être honorée. En effet l'implantation de branchements supplémentaires doit être prévue à l'avance par l'organisateur...

Hébergement:

Pour toute question concernant l'hébergement, n'hésitez pas à contacter notre Bureau des Congrès

Charlotte JAQUEMET: bureaucongres@ot-mandelieu.fr

Tel : 0033 (0)4 93 93 64 75



2-Livraisons/Reprises/Stockage

Livraisons :

Adresse de Livraison :

Centre Expo Congrès
Avenue Marcel Pagnol (à l'arrière du bâtiment)
06210 Mandelieu-La Napoule
France

2 dates ont été fixées pour vos envois : Mardi 13 et Mercredi 14 Novembre entre 9h et 18h

Tous les documents ou paquets reçus en dehors de ces dates seront refusés par le CEC.

Sur chaque paquet doit être clairement indiqué:

**CENTRE EXPO CONGRES
SALON SAVEURS ET TERROIRS
Avenue Marcel Pagnol (à l'arrière du bâtiment)
06210 Mandelieu-La Napoule – FRANCE**

+

**[NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE SUR PLACE]
[NOM DE LA SOCIETE]
[N° de TEL DE LA PERSONNE EN CHARGE SUR PLACE]
[NOM DU STAND]**

NB : Le transport des colis jusqu'au stand et depuis le stand jusqu'à la zone d'enlèvement relève de la responsabilité de l'exposant.

Reprise

Les cartons doivent être enlevés au plus tard à l'issue de la période prévue pour le démontage, à savoir : Lundi 19 Novembre avant 10h00.

Le CEC ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de dommages des paquets livrés ou de ceux non enlevés après la manifestation. Tout paquet, carton ou colis restant au-delà de 48h ne sera pas conservé par le CEC.

Stockage :

Stockage de vos produits

Le CEC vous propose un espace de stockage pour vos produits, l'espace AZUR C. Cet espace sera accessible librement le matin de 8h à 10h et le soir de 21h à 21h30 le vendredi et de 19h à 19h30 le samedi. Pendant les horaires d'ouverture au public, il sera continuellement fermé à

clé pour éviter tout risque de vols. Cependant, vous pourrez vous rendre au PC sécurité pour demander une ouverture de la réserve durant la journée, si nécessaire.

Stockage de vos palettes et cartons :

Le CEC ne possède pas d'espace de stockage pour entreposer les cartons ou palettes vides le temps de la manifestation. Ils doivent donc être immédiatement retirés après l'installation et si nécessaire, ramenés pour le démontage.

L'enlèvement des paquets restants (boîtes, cartons...), des affiches et autre matériel restant : documents... est à la charge de l'exposant. Tout ce matériel sera automatiquement jeté si l'exposant ne part pas avec à la fin de la manifestation.

3-Descriptif de votre stand modulaire



- Stand équipé de :
- Cloisons modulaires de 2.50m de haut en bois mélaminé couleur blanche
 - 1 rail de spots (1 spot par 3m²)
 - 1 enseigne drapeau double face avec lettrage hors logo (34 caractères maximum)

- En option et payant :
- 1 arrivée électrique (voir dossier exposants)
 - 1 table et 2 chaises (voir bon de réservation ci-après)

NB : il est strictement interdit de percer, clouer,agrafer sur les cloisons de stands. Tout dommage de matériel sera facturé à l'exposant

Nettoyage

Le CEC prend en charge **uniquement** le nettoyage des espaces communs avant l'ouverture de la manifestation. Il s'occupera également du maintien des espaces communs durant la manifestation: allées, couloirs, toilettes...



Bon de réservation

Salon Saveurs et Terroirs du 16 au 18 novembre 2018

Raison Sociale:

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél : _____ Mobile : _____ @ : _____

Numéro de stand : _____

| Désignation | Qté | PU HT | Total HT en € |
|---|-----|------------------|---------------|
| - Location d'un ensemble de mobilier de stand composé d'une table et de 2 chaises Dimensions des tables au choix (cocher la case correspondante à votre choix) <input type="checkbox"/> 1 table de 220cm x 80cm Ou <input type="checkbox"/> 1 table de 120cm x 70cm | | 20.00 € | € |
| Signature et cachet client avec la mention « Bon pour accord » | | Total HT | € |
| | | TVA à (20%) | € |
| | | TOTAL TTC | € |

Document à retourner à Stéphanie CARUSO avant le 9 novembre 2018, dûment rempli et accompagné :

- d'un chèque libellé à l'ordre de : **OTC Mandelieu** correspondant au montant de votre bon de commande
- d'un chèque de **caution de 140 .00 €** qui vous sera restitué à la fin du salon dès lors que le matériel est rendu dans l'état de sa mise à disposition initiale. Merci donc d'en prendre soin et de protéger la table durant l'exposition.

4-Règlement :

Litiges

Le présent règlement est régi par les lois françaises. Seule la cour de justice de Grasse sera compétente en cas de litiges non solutionné par commun accord.

Etat des lieux du matériel, dommages

Les exposants acceptent le mobilier et les matériels tels qu'ils leur sont fournis et notent leur état général et leur bon fonctionnement. Ils doivent les rendre dans les mêmes conditions et états que lorsqu'ils les ont reçus en suivant les recommandations suivantes : il est strictement interdit de fixer ou accrocher tout mobilier sur les tables, murs, piliers ou stands.

Si du matériel du CEC (mis à disposition ou payant) ou un équipement disparaît ou est endommagé, il devra être remplacé ou réparé par l'exposant.

Les exposants seront responsables financièrement des dommages qu'ils pourraient causer aux sols, ils doivent donc prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la protection des sols en cas de risque.

Sécurité

Une surveillance privée des stands peut être commandée par chaque exposant, à sa charge.

Le CEC ne pourra être tenu pour responsable de toute perte, dommages ou vol de biens survenus sur les stands des exposants.

Le CEC n'est pas gardé la nuit mais il est équipé d'alarmes.

Le CEC se donne le droit de refuser toute personne dont le comportement ou la tenue vestimentaire seraient considérés incompatible avec son image ou qui refuserait de se plier aux règles de sécurité.

Animaux

Les animaux ne sont pas autorisés dans les espaces d'exposition.

Activités règlementées

Les activités suivantes sont interdites sauf accord écrit préalable du CEC.

- toute photographie, enregistrement de son, films, reproduction totale ou partielle de documents hors autorisation du CEC.

- la projection de tout film ou autre document visuel sans les autorisations nécessaires.

- l'utilisation par les exposants de leur propre équipement pour :

* les services techniques : audiovisuel, électricité et téléphone...

* le nettoyage des espaces

* les services de sécurité

Affichage et accès aux équipements de sécurité incendie

L'aménagement des stands ne doit pas cacher les signes de sécurité indiquant l'emplacement des sorties et issues de secours.

Les équipements d'urgence et de lutte contre le feu ne doivent pas être cachés ou obstrués.

Tout exposant dont l'activité ou l'emplacement ne répondrait pas à cette obligation se verra contraint de réaménager son espace pour se rendre conforme

Équipements électriques sur les stands

Tous les équipements électriques du stand doivent être installés par des professionnels.

L'exposant est responsable de l'équipement électrique de son stand ainsi que du boîtier fourni.

L'exposant doit :

- se munir d'adaptateurs
- vérifier que tous ses équipements sont en règle avec les lois européennes de sécurité

Interdit

- Toute modification des caractéristiques techniques du boîtier électrique
- Les câbles incluant des fils d'une coupe transversale de moins de 1.5 mm
- Les câbles non isolés
- Les connexions électriques non protégées par le biais du boîtier
- Les prises et branchements bipolaires multiples
- Les piles et lampes rechargeables non conformes à la norme NFC 15 150.

Obligatoire

- **Un accès permanent aux boîtiers électriques pour les techniciens du CEC.**
- Eteindre tous les éléments électriques durant les périodes de fermeture s'ils n'ont pas besoin d'être constamment « ON ».
- Les équipements de classe 1 doivent avoir une connexion à la terre.
- Les éclairages contenant des lampes halogènes doivent être à une hauteur minimum de 2.40 met fixés solidement
- Enlèvement de tout matériel inflammable immédiatement après son utilisation
- **Les matériels combustibles**
- Tout stockage de ce type de matériel est strictement interdit dans les espaces d'exposition, dans les stands, dans les espaces arrière...
- L'utilisation de liquides inflammables est interdite.
- **Protection du public** Les exposants sont entièrement responsables de toutes les démonstrations effectuées.



Les machines avec des parties amovibles, des surfaces chaudes ou tout autre danger pour le public doivent respecter toutes les normes de sécurité et le service de sécurité du CEC doit en être averti avant utilisation. Toutes les parties dangereuses doivent être hors de portée du public.

La commission de sécurité

Les décisions prises par les autorités administratives suivant les recommandations de la commission de sécurité peuvent aller jusqu'à la fermeture d'un stand et sont applicables immédiatement.

Le CEC ne pourra être tenu responsable si une autorité décide de fermer un stand.

Fumer est interdit

Assurance

Les exposants devront souscrire une assurance responsabilité civile afin de garantir les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui, lors de leur participation à la manifestation.



NOTE AUX EXPOSANTS

Mesdames, Messieurs, Chers exposants,

L'Office de Tourisme s'est engagé dans une démarche écoresponsable visant à diminuer l'impact de ses activités sur l'Environnement. Il a dans ce cadre obtenu le 8 avril 2014 la Norme ISO 14001.

Une organisation est donc mise en place afin de gérer au plus près le déroulement des salons organisés au sein du Centre Expo Congrès, et notamment :

->Concernant la collecte et le tri des déchets

Des équipements et des moyens spécifiques sont mis à votre disposition:

- Un Ambassadeur du Tri sera présent aux moments importants du salon, en début et en fin de journée pour vous conseiller et vous aider dans le tri de vos déchets, il vous remettra notre « Guide du Tri ».
- Un Parc à conteneurs comprend en plus des conteneurs OM et emballages recyclables :
 - un conteneur pour la collecte de vos cartons (merci de les ouvrir et de les plier avant de les y déposer)
 - une colonne pour les bouteilles en verre
 - un conteneur pour le papier

Nous serons également en mesure de collecter séparément:

- les piles, les palettes en bois... adressez-vous à l'Ambassadeur du Tri qui vous indiquera la marche à suivre

Votre contribution est indispensable pour que nous soyons tous respectueux de l'Environnement, nous comptons sur vous !



NOTE D'INFORMATION AUX VITICULTEURS

Chers Exposants,

Nous avons mis en place depuis deux ans, le Samedi et le Dimanche un service de livraison des cartons depuis l'entrée du salon jusqu'aux véhicules de vos clients, assuré par les Scouts et Guides de France.

Nous vous proposons d'en informer vos clients lors de leurs achats et de les adresser vers le « **Point livraison-cartons** » qui se situe à proximité des portes d'accès à côté du service Accueil.

Les Scouts et Guides de France, groupe Cagnes – Val du Loup prendront en charge les cartons pour les transporter jusqu'à « **L'ARRET MINUTE** » aménagé à cet effet au bout du Parvis devant le Centre Expo Congrès.

Attention, ce service ne prévoit pas le transport des cartons dans les allées du salon ni en dehors du point prévu pour la livraison dans les véhicules.

*De plus et pour tous les visiteurs du Salon, les Scouts et Guides de France proposeront un service d'emballages « **paquets cadeaux** »*

Enfin comme les années précédentes, un poste pour le lavage des verres est à votre disposition dans le local habituel à côté de l'espace traiteur.

Nous vous souhaitons à tous un excellent salon !